

**Liste des pièces justificatives de l'identité et de l'adresse
à présenter pour le dépôt d'une demande de permis de conduire**

**PIECES
D'IDENTITE :**

- la carte nationale d'identité ou le passeport français en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans
- la carte nationale d'identité ou le passeport délivré par l'administration compétente de l'État membre de l'union Européenne ou de l'Espace économique européenne dont le titulaire possède la nationalité
- la carte de séjour temporaire
- la carte de résident
- le certificat de résidence de ressortissant algérien
- la carte d'identité ou le passeport suisse
- le permis de conduire sécurisé conforme au format « Union Européenne »

JUSTIFICATIFS DE DOMICILE :

exemple de documents admis, les copies de factures électroniques sont acceptées

I. Le demandeur possède un justificatif de domicile à son nom

- Facture datant de moins de six mois d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone y compris téléphone mobile
- Titre de propriété ou quittance de loyer non manuscrite
- Avis d'imposition ou de non imposition

II. Le demandeur ne possède pas de justificatif de domicile à son nom (hébergé par un parent...)

Les trois pièces suivantes doivent être présentées :

- pièce d'identité de l'hébergeant,
- justificatif de domicile au nom de l'hébergeant (cf I)
- lettre signée certifiant que le demandeur habite chez l'hébergeant depuis plus de trois mois

III. Le demandeur est sans domicile fixe

Pour les personnes ayant une commune de rattachement :

- un livret de circulation en cours de validité

Pour les personnes qui n'ont pas de domicile stable :

- Une attestation d'élection de domicile délivrée soit par un organisme agréé par le préfet (organisme humanitaire), soit par un centre communal ou intercommunal d'action sociale (CCAS ou CIAS)

IV. Le demandeur réside à l'hôtel

Les deux pièces suivantes doivent être présentées :

- Attestation établie par le gérant ou le directeur de l'hôtel
- document officiel au nom du demandeur indiquant la même adresse (permis de conduire, avis d'imposition, attestation de carte vitale, titre de pension, notification de la caisse d'allocations familiales, document délivré par pôle emploi...)

V. Le demandeur réside dans une caravane

Les deux pièces suivantes doivent être présentées :

- acte de propriété du terrain ou contrat de location
- document officiel au nom du demandeur indiquant la même adresse (cf IV)

VI. Le demandeur est mineur

Un justificatif de domicile au nom du parent hébergeant (cf I)